

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 septembre 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237362001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A : 16 634 847,26 \$) et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 4 534 183,99 \$ et Groupe B : 2 481 500,14 \$) pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept (7) mois - Montant estimé des ententes-cadres: 23 650 531,39 \$, taxes incluses (ententes- cadres: 19 708 776,16 \$ + variation des quantités 3 941 755,23 \$) - Appel d'offres public 23-19980 (3 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237362001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A : 16 634 847,26 \$) et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 4 534 183,99 \$ et Groupe B : 2 481 500,14 \$) pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept (7) mois - Montant estimé des ententes-cadres: 23 650 531,39 \$, taxes incluses (ententes-cadres: 19 708 776,16 \$ + variation des quantités 3 941 755,23 \$) - Appel d'offres public 23-19980 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 30 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *L'adjudicataire (Compass Minerals Canada Corp.) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *L'adjudicataire (Cargill sel, Sécurité Routière) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 6 septembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, la Division acquisition du Service de l'approvisionnement a dressé le portrait du secteur du marché du sel de déglacage des chaussées et rappelé qu'il s'agit, au Canada, d'un marché oligopolistique, composé principalement de trois fournisseurs. Selon les responsables, cela expliquerait pourquoi les firmes Cargill sel, Sécurité Routière et Compass Mineral Canada Corp. en sont à leur septième et cinquième contrat consécutif. Ces derniers ont également souligné que le regroupement de la Ville de Montréal s'inscrit au troisième rang des principaux utilisateurs de sel de

déglacage dans la province, tout juste derrière le ministère des Transports du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui achètent conjointement environ 1,35 million de Tm sur le 1,65 million de Tm de sel épandu sur les chaussées de la province annuellement.

Concernant l'appel d'offres, celui-ci a été publié du 17 mai au 4 juillet 2023. Parmi les six preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. Les raisons de désistement fournies par deux des trois autres sont l'incapacité de respecter le délai pour une livraison en urgence, si le besoin se présente, et le manque de temps pour préparer la soumission, et ce, malgré une période de 48 jours, qui semble être amplement suffisante, aux yeux du Service. Il faut savoir que le contrat comprend deux types de produit; soit le sel régulier – pour desservir les arrondissements, les services centraux, la Société de Transport de Montréal ainsi que certaines villes liées; et le sel traité – pour desservir certaines villes liées et la Société de Transport de Montréal. Comme l'ont précisé les personnes invitées, le Service de l'approvisionnement a fait le choix stratégique, depuis quelques années, de diviser l'entente-cadre en deux lots distincts pour chacun des produits. Également, l'appel d'offres est publié après l'UMQ, profitant ainsi des quantités résiduelles du marché au meilleur prix. L'octroi des lots s'effectue en tenant compte de la capacité maximale des soumissionnaires et selon le meilleur scénario économique pour l'ensemble du regroupement. Malgré que les prix soient à la hausse encore cette année, en raison notamment de l'inflation et de l'augmentation du coût des transports, l'approche stratégique du Service semble avoir porté fruit puisque le regroupement de Montréal bénéficie d'un prix moyen d'environ 12 % en deçà de celui obtenu par l'UMQ.

Enfin, les responsables ont rappelé qu'il s'agit d'une estimation et d'ententes-cadres sans engagement budgétaire. À terme, la dépense finale reflétera la consommation réelle des différents utilisateurs.

À l'issue de la présentation, le président a invité les membres à poser leurs questions. Étant donné que c'est un produit essentiel et non périssable, et que nous avons une consommation annuelle minimale, pourrions-nous étudier la possibilité d'avoir un entrepôt, où nous pourrions conserver une certaine quantité de sel, notamment pour répondre aux besoins en urgence? a demandé la Commission. Le Service reconnaît que l'entreposage pourrait potentiellement générer des économies à moyen et long terme. Une analyse approfondie de ce scénario et un travail de collaboration avec les arrondissements ainsi que les villes liées seraient nécessaires afin d'en juger la faisabilité.

Les commissaires ont également voulu savoir où en étaient les études sur les alternatives écologiques au sel de déglacage. Les responsables font remarquer que cette question dépasse la compétence du Service de l'approvisionnement, qui travaille à mettre en place les meilleures stratégies pour un produit donné. À cet égard, comment la division envisage-t-elle de stimuler la compétition et d'ouvrir le marché à de plus petits joueurs? s'est enquis la Commission. Les personnes invitées soulignent que tous les fournisseurs, peu importe leur taille, sont déjà admissibles à soumissionner pour de plus faibles quantités puisque l'octroi s'effectue selon la capacité de chacun. Toutefois, le processus d'octroi ne semble pas bien compris par certains. L'un des défis pour attirer davantage de soumissionnaires sera donc de mieux expliquer le processus d'octroi de nos ententes-cadres, ont affirmé les responsables.

Pour conclure, le président a remercié les ressources de la Division acquisition du Service de l'approvisionnement. Il a ensuite tenu à récapituler les échanges qui ont porté sur la concurrentialité, l'environnement et l'entreposage, lesquels reflètent les attentes de la Commission dans ce dossier.

Conclusion

Durant les délibérations, les membres s'entendent pour dire que les préoccupations de la Commission dépassent les compétences du Service de l'approvisionnement et que tous les acteurs concernés devraient être mobilisés pour rendre notre gestion des sels de déglacage plus écologique et économique. Il va de soi que la Commission s'attend à ce que des actions soient entreprises rapidement. Elle demande à la Ville – que ce soit par le biais du Service de l'approvisionnement ou toutes autres équipes pertinentes - d'étudier l'idée d'entreposer une certaine quantité de sel afin d'aplanir les variations annuelles de prix. Qu'elle fournisse un état des lieux sur ses démarches visant à trouver un produit alternatif au sel de déglacage, qui soit plus écologique et moins dommageable pour nos infrastructures. Que le Service de l'approvisionnement accentue ses efforts pour stimuler la concurrence et qu'il envisage divers scénarios pour assurer un approvisionnement au meilleur prix, comme de revoir la durée des ententes-cadres.

En ce qui a trait au présent contrat, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *L'adjudicataire (Compass Minerals Canada Corp.) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *L'adjudicataire (Cargill sel, Sécurité Routière) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237362001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.